

CHARTRE DE L'ELAN DU QI 2026-2027 (extraits)

Vous devenez Adhérents et non Clients

L'élan du Qi, Association Loi 1901 (Association à but non lucratif), [...] est dirigée par un conseil d'administration composé de bénévoles. Elle est ouverte à tout public (enfants, ados, adultes et seniors...). Votre cotisation annuelle à l'élan du Qi sert principalement à financer le salaire du professeur, les droits à la Sacem, le matériel nécessaire au bon fonctionnement des cours, tous les autres frais de gestion courante et de communication (manifestations, ...).

L'Assemblée Générale annuelle se tient aux alentours des mois de janvier et février. Chaque adhérent reçoit une convocation au moins 15 jours avant par mail. N'hésitez pas à venir afin d'apporter vos idées, vos opinions, ...

Pour vous accompagner dans le choix de vos activités ou pour toute information complémentaire, vous pouvez nous joindre par mail association.lelanduqi@gmail.com ou par téléphone au 07 59 95 68 25.

Les cours débutent le **lundi 14 septembre 2026** et se terminent le **mercredi 30 juin 2027**, les activités ne fonctionnant pas durant les vacances scolaires et les jours fériés.

Dossier complet :

Est considéré comme inscrit, l'adhérent qui aura remis son dossier complet, composé d'un bulletin d'inscription rempli et signé, d'1 photo d'identité (copie papier autorisée), du questionnaire de santé, d'une attestation médicale complétée et signée (le certificat médical reste fortement recommandé), accompagné du règlement de la cotisation annuelle à l'élan du Qi. Sans dossier complet, l'accès au 3ème cours pourra lui être refusé, sans contrepartie financière.

Cours d'essai :

Pour toute inscription à une activité, un cours d'essai est possible. À son terme la cotisation annuelle à l'élan du Qi pourra être restituée sur simple demande de l'adhérent par mail ou par courrier, la demande devant être formulée avant le second cours.

Paielement des cours :

Les cours sont payables à l'année lors de l'inscription, par chèque en 1 ou 2 fois (encaissement octobre et janvier).

Annulation et Remboursement :

Tout cours annulé par l'élan du Qi sera rattrapé, **sauf cas de force majeure reconnue**, les élèves étant prévenus dans les meilleurs délais. L'association se réserve le droit de

supprimer un cours, stage ou atelier si le nombre d'adhérents inscrits est inférieur au nombre minimum d'adhérents défini par l'association. Dans ce cas, les cours seront remboursés au prorata des cours non effectués [...] Toute cotisation annuelle d'activité perçue par l'élan du Qi ne pourra être remboursée en raison d'absences ou d'arrêt du participant, sauf en cas de force majeure reconnue : déménagement, longue maladie, grossesse, accident justifié par un certificat médical justifiant l'arrêt définitif de l'activité. Le remboursement sera calculé, déduction faite des frais fixes annuels et de l'adhésion, à compter de la demande écrite, accompagnée des justificatifs.

Le remplacement ponctuel ou définitif d'un animateur en cours d'année n'est pas une cause de remboursement.

Carte de cours :

L'élan du Qi propose des cartes de cours valables du 14 septembre de la saison en cours à la fin de la saison, non remboursables, ni reportables sur la saison prochaine. Elles permettent l'accès aux cours. L'adhérent devra présenter sa carte (nominative) à l'animateur afin que celui-ci coche une case au dos de la carte. Pour obtenir cette carte il suffit de faire parvenir un chèque du montant de la carte, le bulletin d'inscription avec une photo, le questionnaire santé, 1 certificat médical. Pour les adhérents ayant déjà remis un dossier complet, seul le règlement accompagné d'un bulletin d'inscription est nécessaire.

Parrainage :

Un adhérent peut parrainer un nouvel adhérent. Il recevra une carte de 4 cours à son nom, à condition que le dossier du parrain et du filleul soient complets et que le filleul ne soit pas déjà adhérent et qu'il ne l'ait pas été au cours des 2 dernières années.

Certificat médical ou attestation :

Pour les nouveaux adhérents un certificat médical de moins de 3 mois est recommandé. Pour tous les adhérents une attestation du questionnaire de santé datée et signée doit nous être remise.

Fonctionnement des cours :

Les adhérents doivent respecter les locaux et le matériel mis à leur disposition et avoir un comportement correct. Tout adhérent gênant le bon fonctionnement du cours peut être exclu, sans remboursement possible. [...]